

Consultation n°2024061 Fiche de consultation simplifiée

<u>Étude perspective de l'impact carbone des activités des Médiathèques de la Baie</u> <u>De Saint-Brieuc Armor Agglomération</u>

| | <u>=====================================</u> | |
|--|---|--|
| INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES | | |
| Acheteur - Maître d'ouvrage | Saint-Brieuc Armor Agglomération 5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie 22000 SAINT-BRIEUC Téléphone : 02.96.77.20.00 Courriel : marchespublics@sbaa.fr Site internet : https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh | |
| Procédure | Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique | |
| Forme du contrat | Partie 1 (partie fixe) : marché ordinaire à prix forfaitaires Partie 2 (partie variable) : accord-cadre à bons de commande – prix unitaires | |
| Type de marché public | Marché public de services | |
| Clauses administratives générales | CCAG - marché de prestations intellectuelles | |
| Modalités contractuelles / Notification | Le projet de marché (marché simplifié) est joint au dossier de consultation. Il comprend notamment des clauses financières relatives à la forme et variation des prix, les modalités de paiement, l'admission des phases et les pénalités. Le contrat relève d'un marché de services décomposé en 4 phases. | |
| Allotissement | unique | |
| INFORMATIONS TECHNIQUES | | |
| Description du besoin / Contexte | Les Médiathèques de la Baie (32 bibliothèques animées par 25 communes et 1 association) coordonnées par Saint-Brieuc Armor Agglomération ont contractualisé avec l'État via la DRAC un Contrat Territoire Lecture (CTL) en faveur des transitions écologique et sociale de la lecture publique pour la période 2025-2028. L'action liminaire de ce CTL consiste en la réalisation d'une étude de l'impact écologique des activités et perspectives d'actions de ces médiathèques. Cette étude permettra de préciser leur plan d'actions collectif pour les 3 années suivantes du CTL 2026-2028. SBAA souhaite confier la réalisation de cette étude d'impact à un cabinet spécialisé qui saura mobiliser les forces vives du territoire pour établir un diagnostic et des préconisations qui fassent sens et consensus pour toutes les parties prenantes. | |
| Lieu d'exécution | Médiathèques de la Baie (32 sites) | |
| Durée du marché / Délai d'exécution | Le contrat débutera à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase 1 et s'achèvera à l'admission du livrable final. | |
| Variante | Sans objet | |
| Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) | Sans objet | |
| Visite des lieux | Aucune | |
| Annexes à cette fiche de consultation | Annexe financière, CCTP et son annexe (convention de contrat territoire lecture 2024-2027), mémoire cadre de réponse | |
| MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES | | |
| Date limite de remise des offres | Jeudi 5 décembre 2024 à 12 heures dernier délai | |
| | Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra la, ou les, pièce(s) suivantes : | |
| Contenu de l'offre | - Une annexe financière comprenant : * une décomposition du prix global et forfaitaire et une décomposition des temps passés faisant ressortir : . les coûts par phase . les intervenants mobilisés par phase et le coût journalier par intervenant . le nombre de jours alloués par phase et par intervenant * un bordereau des prix unitaires / détail quantitatif estimatif pour les prestations supplémentaires - Le mémoire cadre de réponse dûment complété : les renvois vers un mémoire technique ne seront pas pris en compte - Le calendrier détaillé de la mission, complété à l'article 2 du document de marché simplifié - Exemple de livrables réalisés par vos soins : 1 exemple par livrable attendu dans le cadre du marché | |
| Modalités de remise des offres | Les offres doivent être déposées de manière électronique sur le profil acheteur : www.marches.megalis.bretagne.bzh Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou manuscrite. Attention : le dépôt des documents doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation. Toute offre reçue hors délai ou hors profil acheteur sera rejetée sans être classée (offre irrégulière). | |
| Délai de validité des offres | 120 jours | |
| | JUGEMENT DES OFFRES | |
| | | |

| Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique, au moyen des critères suivants : Prix des prestations - Pondération : 40 % Valeur technique - Pondération : 50 % Performances sociale et environnementale : 10 % La valeur technique recevra une note maximale de 50 points, sur la base des sous-critères ci-dessous : - Équipe dédiée au marché (références, expériences similaires, compétences et expertises) : 15 points - Cohérence de la méthodologie proposée et de la répartition du temps passé : 25 points - Délais d'exécution : 10 points La performance sociale et environnementale recevra une note maximale de 10 points, sur la base des sous-critères ci-dessous : - Performance environnementale : 5 points - Performance sociale : 5 points Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et les autres critères, pour chaque critère, la note du candidat le mieux noté sera ramenée à la pondération maximale desdits critères. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle. Note équité du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* pondération] |
|--|
| Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes : les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution. Les négociations seront engagées avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites par écrit par l'intermédiaire du profil acheteur ou en entretien (présentiel ou visioconférence). Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation. |
| Les demandes de compléments, la notification et l'information aux candidats non retenus seront adressées, par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, à l'adresse utilisée pour le dépôt de l'offre (adresse figurant au registre des offres déposées). Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à condition de produire dans un délai de 8 jours, les documents justificatifs requis pas l'acheteur et exigés par la réglementation. |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES |
| Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire du profil acheteur. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. |
| |